

<p style="text-align: center;"><b>RENCONTRE DES REPRESENTANTS DE LA FILIERE PORCINE FRANCAISE AVEC MONSIEUR MICHEL BARNIER MINISTRE DE L'AGRICULTURE – 17 OCTOBRE 2007</b></p>
--

Une délégation de représentants de tous les maillons de la filière porcine française a été reçue par Michel Barnier Ministre de l'Agriculture et de la Pêche pour faire un point de la situation conjoncturelle à laquelle est confronté le secteur porcin et pour envisager les mesures qu'il serait nécessaire de prendre.

En introduction, Guillaume Roué, président d'INAPORC a fait un point sur la conjoncture en communiquant les chiffres clés pour une bonne compréhension de la gravité de la situation économique.

**Chiffres clés :**

- La production porcine consomme 6,5 millions de tonnes d'aliments.
- L'augmentation du prix de l'aliment entre 2006 et 2007 est égale à 60 euros par tonne, soit une hausse des charges alimentaires égale à **390 millions d'euros** pour les éleveurs de porcs français.
- Parallèlement, le prix du porc perçu par les éleveurs, entre 2006 et 2007, est passé de 1,40 €/kg à 1,25 €/ kg, soit une baisse de 15 centimes par kilogramme. Les éleveurs de porcs français ont donc un manque à gagner pour chaque porc de 88 kilogrammes (poids carcasse) égal à 13,2 euros. Pour l'ensemble de la production française, le manque à gagner est égal à **330 millions d'euros**.
- Le chiffre d'affaire de la production porcine s'élève à environ 3 milliards d'euros et le différentiel observé entre 2006 et 2007 est égal à **720 millions d'euros** (cumul des hausses alimentaires et du manque à gagner du fait de la baisse du prix du porc).
- La parité euro/dollar en défaveur de l'euro (1,42 \$ pour 1 €) et le manque de compétitivité des filières européennes par rapport à ses homologues des autres pays producteurs de porcs (Brésil et USA en tête) pourraient se traduire par une baisse de l'ordre de **300 000 tonnes** des volumes exportés vers les pays tiers en sachant que le volume total exportés en 2006 était égal à 1,2 millions de tonnes de viande.

Au-delà de cette présentation, il a été discuté des mesures à prendre pour essayer de favoriser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande et surtout comment engager des mesures visant à accompagner les éleveurs de porcs français.

### **Les sujets abordés ont donc été les suivants :**

- 1. Mention de l'origine française sur les produits : VPF.**
- 2. Mise en œuvre de mesures d'aide pour les éleveurs.**
- 3. Favoriser la consommation de viande de porc et de produits de charcuterie.**
- 4. Favoriser l'exportation vers les pays tiers.**
- 5. Favoriser la réutilisation des graisses animales, farines animales et céréales OGM dans l'alimentation du bétail.**
- 6. Limiter les contraintes franco-françaises réglementaires pénalisant les opérateurs de la filière porcine française.**

#### **1. Mention de l'origine française sur les produits : VPF**

Les représentants de la production ont insisté sur la nécessité dans ce contexte de crise difficile, d'avoir une solidarité de l'ensemble des opérateurs de la filière porcine en mettant en avant la démarche VPF dans les contrats entre opérateurs. Cette demande a été formulée auprès des opérateurs de l'aval que sont les salaisonniers et la distribution. Les représentants de la transformation ont attiré l'attention sur le fait que la France était déficitaire sur certaines pièces (jambon) et qu'il était nécessaire d'avoir des importations de ces produits pour satisfaire la demande française.

Il a été proposé après discussions qu'un débat interprofessionnel ait lieu sur ce sujet pour étudier le cadre possible d'une telle démarche.

Au vu de cette analyse et dans un deuxième temps, le ministère de l'Agriculture souhaite porter ce débat sur le plan communautaire pour définir également un cadre.

#### **2. Mise en œuvre de mesures d'aide pour les éleveurs**

- CAT (Caisse d'Aide à la Trésorerie) : après débat, il a été acté d'engager les discussions avec l'ensemble des partenaires financiers afin de relancer au plus tôt la caisse d'aide à la trésorerie pour accompagner les éleveurs. La FNP et Coop de France avec l'appui des pouvoirs publics vont organiser les rencontres qui s'imposent sur ce sujet.
- Sur les charges sociales (MSA), Michel Barnier a précisé que le ministère a débloqué une première enveloppe de 500 000 € pour que l'ensemble des caisses puisse accompagner par le FAC, les cas les plus difficiles.
- Fond de solidarité des crises agricoles : sur ce volet, Michel Barnier a précisé qu'une enveloppe de 2 millions d'euros allait être débloquée pour le secteur porcin.
- Pour les régions à faible densité porcine, le ministère de l'Agriculture a demandé au Conseil Général de l'Agriculture une expertise visant à déterminer ce qui pourrait être fait.

### **3. Favoriser la consommation de viande de porc et de produits de charcuterie**

Sur ce point, Michel Barnier souhaite la conduite de plusieurs actions visant à encourager la consommation de produits issus de la filière porcine que ce soit par des campagnes de communication, par de l'aide alimentaire pour les plus démunis privilégiant la viande de porc et les produits de charcuterie et par la définition d'une stratégie promotionnelle par la distribution visant à encourager la consommation. Il a également demandé qu'une réflexion interprofessionnelle ait lieu sur ces sujets.

### **4. Favoriser l'exportation vers les pays tiers**

Sur ce sujet, Michel Barnier s'est félicité de l'action concertée entre les organisations professionnelles et les pouvoirs publics de différents pays membres de l'Union Européenne auprès des services de la Commission Européenne pour les sensibiliser sur la situation conjoncturelle et leur faire prendre conscience de la nécessité d'enclencher les mesures de gestion prévues par l'OCM porcine. Les débats portent actuellement sur l'instauration de restitutions sur la viande de porc et sur une opération de stockage privé. Il a précisé que les autorités européennes avaient pris conscience du problème et réfléchissaient à comment gérer ces outils. Il a précisé qu'un conseil des Ministres de l'Agriculture de l'ensemble des pays membres de l'UE devait se tenir lundi 22 octobre et qu'il défendrait une position visant à mettre en œuvre le plus rapidement possible ces outils de gestion.

Il a également précisé que des opérations de promotion des produits français vers les pays tiers pouvaient être étudiées afin de mieux positionner les opérateurs exportateurs français.

### **5. Favoriser la réutilisation des graisses animales, farines animales et céréales OGM dans l'alimentation du bétail.**

Graisses animales : la demande de pouvoir réutiliser les graisses animales dans l'alimentation des porcs a été forte. Il a été convenu qu'un débat notamment avec les représentants de la grande distribution aurait lieu afin d'amender les cahiers des charges dans un sens favorable à cette réutilisation.

Farines animales : ces dernières sont actuellement interdites réglementairement sur le plan européen. Le Ministre de l'Agriculture a proposé de porter le débat au sein des instances européennes en charge de ce dossier pour étudier la faisabilité d'une évolution permettant leur réutilisation pour l'alimentation des porcs.

OGM : les représentants professionnels ont insisté sur la possibilité d'autoriser des céréales OGM pour l'alimentation animale afin de pallier à l'inflation observée sur le prix des céréales. Ces céréales OGM sont pour la plupart, actuellement interdites à l'importation dans l'Union européenne. Il a également été mis en avant le même risque sur le soja OGM d'origine américaine dont les volumes de production ne cessent d'augmenter. Le Ministre de l'Agriculture a précisé qu'il existait déjà une liste de céréales OGM qui pouvaient être importées mais que ses services allaient étudier cette problématique pour élargir cette liste.

### **7. Limiter les contraintes franco françaises réglementaires pénalisant les opérateurs de la filière porcine française**

Les représentants de l'abattage découpe ont mis en avant les contraintes liées à la réglementation française qui généraient aux opérateurs des surcoûts et engendraient par là même des distorsions de concurrence (la taxe d'abattage a été citée en exemple) vis-à-vis

de leurs homologues européens. Le Ministre de l'Agriculture a indiqué qu'il avait conscience de cette situation mais que sur ce volet les évolutions ne pouvaient être envisagées que sur du moyen terme. ■

### **Participaient à cette rencontre :**

#### Pour le Ministère de l'Agriculture

- Michel Barnier Ministre de l'agriculture
- Michel Cadot (directeur de cabinet)
- Jérôme André Gauthier (Conseiller élevage)
- Marie Hélène Le Henaff (DGPEI)
- Stéphane Le Den (DGPEI)

#### Pour la filière porcine

- Guillaume Roué (INAPORC)

#### Production

- Jean Michel Serres (FNP)
- Christophe Deschamps (Coop de France)
- Claude Guisquet (JA)
- Georges Champeix (FNP)
- Jeff Trébaol (FNP)
- Marcel Corman (Coop de France)
- Christophe Nivoix (Coop de France)
- Jacques Lemaitre (FNP – IFIP)
- Jean Jacques Riou (MPB)
- Paul Auffray (FNP – UNIPORC)

#### Abattage

- Paul Rouche (SNCP)
- Patrice Lemée (Bernard)
- Jean Claude Commault (COOPERL)
- Michel Boulaire (Bernard)
- Nicolas Douzain (FNICGV)

#### Transformation

- Robert Volut (FICT)
- Gérard Bony (FICT)

#### Distribution

- Jérôme Bédier (FCD)

